

Nombre de conseillers  
En exercice : 29  
Présents : 20  
Votants : 24  
Date de la convocation : 24 septembre 2013



N° 13.09.30.15

L'an deux mille treize et le trente du mois de septembre, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

**PRÉSENTS** : Mme SANTONJA, M. COMBE, Mme LABORDE, M. CONTE, Mme ROMÉRO, M. OUSSET, Mmes CHABLE GAUZY, PLAYS, M. BOUISSEREN, Mme CARRETIER, MM CARILLO, SAUVAN, Mme FONS VINCENT, MM LE NGUYEN, TALBOT, Mlle CROS, M. MUNOZ, Mme MANNY, MM FÉVRIER, SAVY.

**PROCURATIONS** : M. ALLOUCHE en faveur de Mme CARRETIER  
Mme RAMON BOTONNET en faveur de Mme PLAYS  
M. BOUSQUEL en faveur de M. SAVY  
Mme BOULANGÉ en faveur de M. FÉVRIER

**ABSENTS** : Mme ALQADI NASSAR, M. PAUL, Mlle VAN ELST, Mme TARAYRE, M. PLANCHERON

### DEPOT DE PERMIS DE CONSTRUIRE

#### Rapporteur : M. BOUISSEREN

Conformément à l'article L. 2122-21 du Code Général des Collectivités Locales qui précise que le Maire est chargé d'exécuter les décisions du Conseil municipal, notamment en matière de conservation et d'administration de biens communaux, il lui est demandé d'autoriser Madame le Maire à déposer les demandes de permis de construire suivantes :

- Projet d'extension du groupe scolaire des Garrigues ;
- Projet d'extension du groupe scolaire de Fontcaude ;
- Projet de construction de vestiaires de football – Z.A.C. des Constellations.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, adopte la proposition de M. Bouisseren à l'unanimité des suffrages.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture le 9.10.2013  
et publication le 12.10.2013



Le Maire

